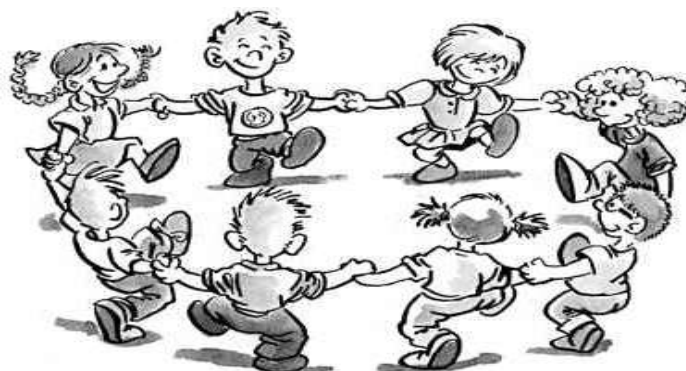


"Nos Mercredis Animés !!!"

ALSH du Mercredi



REGLEMENT INTERIEUR (Année scolaire 2010/2011)

CARACTERISTIQUES GENERALES

IMPLANTATION :

MAIRIE ANNEXE DE PONT-A-MARCQ
Rue de la Planque
59710 Pont-à-Marcq

GESTIONNAIRE :

MAIRIE DE PONT-A-MARCQ
Place du bicentenaire
59710 Pont-à-Marcq
☎ : 03 20 84 80 80 – Fax : 03 20 84 84 10
mairie@pont-a-marcq.fr

Responsable : Monsieur le Maire, Monsieur CAMBIER

STRUCTURE :

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
Maire Adjoint délégué : Mme Marie-Paule RAUX
Directeur de l'accueil périscolaire : Mr Arnaud RAISON
☎ : 06.77.79.74.65
✉ : accueilloisirs@ville-pontamarcq.fr

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

Ministère de la jeunesse et sport de Lille : N° d'agrément : 0590124CI000109
CAF de Lille (soutien financier dans le cadre du contrat enfance)
PMI Cysoing



a) DEFINITION, FINALITE :

L'Accueil de Loisirs Sans à l'Hébergement a pour mission d'accueillir les enfants durant les mercredis de l'année scolaire (hormis pendant les vacances scolaires).

Ainsi l'équipe d'animation propose aux enfants inscrits, des activités ludiques et pédagogiques en corrélation avec le projet pédagogique et éducatif de la structure. L'équipe est aussi à l'écoute et à disposition des parents.

b) CAPACITE D'ACCUEIL MAXIMALE:

| Maternelle | Elémentaire |
|------------|-------------|
| 16 | 24 |

c) HEURES DE FONCTIONNEMENT :

Horaire de l'accueil de loisirs : 9h00/12h00 et 14h00/17h00

Garderie du matin : 7h30/9h00

Garderie du soir : 17h00/18h30

Cantine et activités du midi : 12h00/14h00

Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants en journée ou demi-journée avec ou sans le repas pour chaque mois.

d) LE PERSONNEL :

☼ **1 Directeur** : Diplômé DUT Carrières Sociales, option Animation Sociale et Socioculturelle

☼ **1 Adjoint** : Diplômé BAFA, BPJEPS

☼ **2 animateurs** : 1 diplômé BAFA, 1 BAFA Stagiaire,

Rappel de la législation en vigueur :

ALSH:

1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

e) JOURNEE TYPE :

| | |
|--------------------|--|
| 7h30-9h00 | Accueil en garderie possible |
| 9h | Ouverture du Centre Accueil des enfants et de leur famille Animations diverses |
| 11H30 | Fin des activités/Rangement puis jeux libres (coin permanent ou extérieur) |
| 12h00 | Temps « Hygiène » avant et après le repas Repas à la cantine Temps calme (jeu intérieur ou extérieur, relaxation) Sieste pour les plus petits |
| 14h00 | Accueil de l'après midi Animations diverses |
| 16h30 | Goûter |
| 17h00 | Fermeture du centre |
| 17h00-18h30 | Accueil en Garderie possible |

f) LES LOCAUX :

Nous accueillons les enfants dans les locaux de la mairie annexe (entrée rue Maréchal Leclerc). Nous utilisons aussi pour nos activités les différentes salles municipales à notre disposition (salle des sports, salle des fêtes...) ainsi que la cour et le plateau sportif de l'école.

g) TARIF

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial en cours pour l'année scolaire 2010-2011.

Tarifs à la demi-journée (en €)

| Quotient Familial | Tarif ½ journée | Tarif cantine (avec encadrement) |
|-----------------------------|------------------------|---|
| Inférieur à égal 500 | 1,97 | 1,1 |
| De 501 à 793 | 2,98 | 1,68 |
| De 793 à 1102 | 3,61 | 2,46 |
| Supérieur à 1102 | 4,27 | 2,8 |
| Tarif extérieur | 6,58 | 3,3 |

Garderie (matin et soir) : forfait : 1€ le matin
1€ le soir

h) L'INSCRIPTION

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

La première inscription, pour le mois de septembre 2010, se fera à la Mairie Annexe.

Les inscriptions et paiements mensuels s'effectuent par les parents à l'accueil de la mairie.

La facture est effectuée sur place avant le début du mois de présence aux heures de permanences.

Le nombre de places en accueil du mercredi est limité. Les familles inscrivent donc leur enfant comme usager régulier, chaque mois.

Une absence exceptionnelle d'un enfant usager régulier doit être signalée le vendredi précédant le jour d'absence en cas de non respect de ce délai de rigueur, la journée, et aussi éventuellement la cantine seront facturées. Si l'absence a été déclarée, conformément à la règle, elle donnera lieu à un report de prestation.

Il importe que chacun respecte ces règles afin de permettre une bonne organisation et un accueil optimal du plus grand nombre d'enfants possible.

PIECES A FOURNIR :

- Les documents fournis dûment remplis (fiche sanitaire et de renseignement, l'autorisation d'hospitalisation)
- Un certificat de scolarité
- Copie de la carte de sécurité sociale
- Attestation d'assurance extrascolaire qui couvre l'enfant
- La carte de quotient familial délivré par la CAF
- Le présent règlement signé
- Numéro d'allocataire CAF et bons vacances ou autres (MSA...)

Rappel : le dossier d'inscription ainsi que l'ensemble des pièces sont obligatoires.

i) VETEMENTS OBJETS PERSONNELS

Les vêtements et sacs doivent être marqués du nom de l'enfant. Les objets personnels de valeur ne sont pas conseillés. L'accueil « les oursins » décline toute responsabilité en cas de perte. Les objets dangereux sont strictement interdits.

j) MALADIES ACCIDENTS :

⊗ Les enfants malades ne peuvent être accueillis.

Pour les enfants ayant un traitement médical, il leur sera administré uniquement avec un certificat médical.

⊗ En cas de maladie survenant durant l'accueil périscolaire, le responsable appelle les parents et décide ensemble de la conduite à tenir.

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE, il est fait appel en priorité aux services d'urgence, pompiers, SAMU. Le service de protection maternelle et infantile sera averti dans les 24 heures par la direction.

k) DEPART DES ENFANTS :

Les enfants pourront quitter l'accueil uniquement avec les personnes autorisées, mentionnées lors de l'inscription. Toute autre personne doit être munie d'une autorisation écrite d'un parent (ou du représentant légal) et présenter une pièce d'identité. Les parents doivent alors prévenir le responsable du centre.

En cas de retard les parents doivent prévenir le plus rapidement possible le personnel. En cas de retards répétés nous serions dans l'obligation de refuser l'enfant durant le temps périscolaire.